

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier à 17h30,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Michel POINAS).

Présents : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis,
et SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

M. SANTY, Vice-Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant les acquisitions foncières, les aliénations, et les échanges et mise en réserve passés de gré à gré en dessous de 90 000 €.

Il rappelle ensuite la délibération n° DC/2021-09-20/03 en date du 20 septembre 2021 approuvant le projet de réhabiliter l'auberge d'Oumey à Raucoules, située sur l'aire d'accueil de la Via Fluvia, ainsi que les délibérations n° DC/2022-09-05/04 et n° DC/2022-09-05/05 du 5 septembre 2022 attribuant les marchés de réhabilitation du bâtiment de l'auberge.

Il rappelle également la délibération n° DC/2022-11-14/07 en date du 14 novembre 2022 approuvant les aménagements des abords extérieurs concernant la gare et le parc boisé :

- Piétonnisation du parvis de la gare
- Déplacement de la voie verte pour la faire passer le long du parking actuel, sur le parvis et dans le parc Poinas
- Déplacement de la voirie communale qui emprunterait le tracé de la voie verte actuelle

M. SANTY précise que dans le cadre de ce projet, il convient de procéder à une acquisition foncière :

- Achat par la Communauté de Communes auprès des conjoints PAILLET - 43290 Raucoules (indivision : Damien PAILLET à Raucoules + Marie PAILLET à Firminy / usufruitière : Eliane PAILLET à Raucoules) d'une parcelle de terrain d'une surface totale de 2 342 m² (parcelle E 934)
- Nature du terrain : terrain agricole
- Prix d'acquisition : euro symbolique (avec dispense de paiement)
- Notaire chargé de l'opération : Me Catherine SIMONET (43220 Dunières)

Date de convocation :

Le 10 janvier 2024

Date d'affichage :

Le 10 janvier 2024

DECISION N° :

DB/2024-01-16/12

OBJET DE LA SEANCE :

Via Fluvia – Aire d'accueil
(Raucoules)

Aménagement des abords

Acquisition terrain PAILLET

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011612-AU
Reçu le 01/03/2024

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur cette acquisition foncière dans le cadre du projet d'aménagement des abords de l'aire d'accueil de la Via Fluvia à Raucoules.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'acquérir la parcelle E 934 (2 342 m²) sise 215 route de la gare à Raucoules appartenant aux consorts PAILLET - 43290 Raucoules (indivision : Damien PAILLET à Raucoules + Marie PAILLET à Firminy / usufruitière : Eliane PAILLET à Raucoules) , au prix d'un euro symbolique (avec dispense de paiement),
- désigne Maître SIMONET, notaire à Dunières, pour établir l'acte de vente correspondant à ces terrains,
- dit que les frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la Communauté de Communes,
- charge M. le Président de signer l'acte de vente correspondant à ce terrain, et toutes pièces utiles.
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,
Président,

Jean-Michel POINAS,
Secrétaire,



A blue ink signature of Jean-Michel Poinas, written in a cursive style.

AR Prefecture

043-244300307-20240116-DB2024011612-AU
Reçu le 01/03/2024

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le